



Titularisation annulée, report de 6 ans

Par **aelane**, le **16/02/2012** à **12:31**

Bonjour,

Je suis enseignante suppléante en primaire et maternelle, payée au SMIC, depuis novembre 2002. Un texte de loi est passé il y a quelques années garantissant la titularisation au bout de 6 ans d'ancienneté sous diverses conditions.

Les personnes qui s'occupent de nous placer dans les différentes écoles nous poussaient (voire nous menaçaient verbalement) à faire la formation menant au concours de professeur des écoles.

J'ai donc accepté. Seulement ces personnes se sont abstenues de nous prévenir que nous perdions le cumul de nos années de suppléances pour la titularisation. Ce qui fait que j'ai perdu 4 ans et qu'en sortant de cette formation, non seulement je n'ai pas eu le concours mais en plus je suis repartie à 0 sur mon cumul d'années.

Nous sommes au maximum 4 ou 5 à être dans mon cas car dans les autres centres de formation que le mien, on a prévenu les futurs étudiants.

Y aurait-il quelque chose à faire juridiquement pour que nous récupérions notre cumul d'années ? Y aurait-il des personnes dans le même cas que nous qui auraient des réponses à nous apporter ?

Merci.